



MAISON
DÉPARTEMENTALE DES
PERSONNES
HANDICAPÉES



LE DÉPARTEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Maison départementale
des personnes handicapées du Var



PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



EDITO



La Maison départementale des personnes handicapées du Var est un acteur majeur dans la prise en charge du handicap, dont nous continuons à améliorer la qualité des services rendus aux Varoises et aux Varois.

Le Département, autorité de tutelle, consacre plus de **3,7 millions d'euros** annuellement à son fonctionnement et à ses actions.

Elle est aujourd'hui reconnue et bien repérée par l'ensemble des acteurs et des partenaires, en tant que guichet unique d'accueil, d'information et de conseil pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, pour évaluer leurs besoins en vue de l'ouverture des droits.

Depuis 2023, le Département du Var a diversifié les points de contact pour renforcer sa proximité et favoriser l'accès aux droits : **deux nouveaux points d'accueil ont été ouverts** au sein des pôles médico-sociaux de Toulon Allègre et de Draguignan, où des professionnels formés aux droits et aux prestations informent et accompagnent les demandeurs dans leurs démarches liées au handicap.

Ces actions ont été poursuivies en 2024 et ont porté également sur **la réduction des délais de traitement des demandes**, qui sont désormais inférieurs aux délais moyens nationaux.

Le déploiement des outils numériques, tels que **le portail usagers et le centre d'appel**, s'est poursuivi et un **conseiller numérique** a été recruté pour accompagner les usagers dans leurs démarches dématérialisées.

Ainsi la Maison départementale des personnes handicapées du Var s'inscrit pleinement dans les orientations de la Conférence nationale du handicap, en avril 2023, pour simplifier l'accès aux droits, à la scolarité, à l'emploi et faciliter le parcours ou la gestion des situations complexes.

Ces succès ne seraient pas possibles sans l'engagement de l'ensemble des équipes, que je tiens à remercier pour leur implication remarquable, dans un contexte marqué par une activité toujours plus soutenue.

JEAN-LOUIS MASSON
Président du Conseil départemental du Var

FRANÇOISE LEGRAIEN
*Conseillère départementale du Var
Présidente de la Commission autonomie et handicap*

SOMMAIRE

- 
- 01** **Qu'est-ce qu'une MDPH ?**
Maison départementale des personnes handicapées
p.6-7
 - 02** **Permanences et lieux d'accueil de la MDPH**
p.8
 - 03** **Les principales étapes de traitement d'un dossier d'ouverture de droits**
p.9
 - 04** **Outils numériques**
p.10
 - 05** **Moments forts de l'année**
p.11
 - 06** **Données clés**
p.12-14

01

Qu'est-ce qu'une MDPH ?

Les **Maisons départementales des personnes handicapées** ont été créées par la loi du 11 février 2005. Il y a aujourd'hui 102 MDPH qui accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap quel que soit leur âge et quelle que soit leur situation.



Elles sont un groupement d'intérêt public (GIP) sous la tutelle administrative et financière du Département. Elles sont administrées par une commission exécutive qui associe notamment des représentants de personnes en situation de handicap.



Elles sont un guichet unique proposant des droits et des prestations pour les personnes en situation de handicap.



Elles ne financent pas les prestations, ne mettent pas en œuvre les accompagnements, mais **les déclenchent**.

MISSIONS DES MDPH



- > Accueil - Écoute
- > Information
- > Aide à la formulation du projet de vie

- > Évaluation
- > Élaboration du plan de compensation

Équipe pluridisciplinaire

- > Décisions (droits, prestations et orientations)
 - ↳ Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- > Recours - Médiation - Conciliation



POUR QUI ?

l'ensemble de la population



POUR TOUT TYPE DE HANDICAP



ORGANISATION DES MDPH

LA COMMISSION EXÉCUTIVE (COMEX)

Association personnes handicapées 25%

Conseil départemental 50%

État, Sécurité sociale, autres 25%

Administre la MDPH

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE (EP)

Assistance sociale Médecin

Ergothérapeute Psychologue

Service public de l'emploi

Enseignants Infirmiers

Représentants d'ESMS ...

Évalue et propose

LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)

Conseil départemental DDETS CDCA

Sécurité sociale Éducation nationale

Association parents d'élèves Organisations syndicales

Association personnes handicapées et leurs familles ESMS

Organismes professionnelles d'employeurs Agence régionale de santé

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Organismes d'assurance maladie

Représentants de gestionnaires d'établissements et de services pour personnes handicapées

Attribue les droits et prestations

02

Permanences et lieux d'accueil de la MDPH



Le siège de la MDPH du Var est situé à Ollioules :
Technopôle Var Matin
293 route de la Seyne



Le public est accueilli au bâtiment L du lundi au vendredi aux horaires suivants :

- lundi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h00, et de 13h30 à 16h30
- mardi : de 8h30 à 13h30
- vendredi : de 8h30 à 12h00

04 94 05 10 40



L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Le centre d'appel permet aux usagers d'obtenir 24h/24h des informations sur l'avancement de leurs demandes et d'accéder à des réponses préenregistrées pour les questions les plus courantes. Durant les heures d'ouverture de la MDPH, il permet de joindre un professionnel de la MDPH.



Deux nouveaux points d'accueil ont été ouverts sur le territoire varois :

Draguignan

Centre de solidarité
380 rue Jean Aicard
Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Les vendredis de 8h30 à 12h00

Toulon

Pôle médico-social Allègre
254, avenue Rageot de la Touche
Les lundis et vendredis de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
Les mardis de 13h30 à 17h00

Des permanences sont également assurées chaque mois :

Saint-Maximin

Centre médico-social
45 chemin des fontaines
le 1er mercredi de chaque mois
de 9h30 à 12h00

Fréjus

Centre médico-social
82 rue Martin Bidouré
le 2^{ème} lundi de chaque mois
de 9h30 à 12h00

Brignoles

Centre médico-social
rue du Dr Barbaroux
le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi de chaque mois
de 14h00 à 16h00

Il n'est pas utile de prendre rendez-vous. Ces lieux d'accueil sont en accès libre aux personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs aidants.

03

Les principales étapes d'instruction d'un dossier à la MDPH



1

Le dossier que j'ai déposé est complet. Toutes les pièces obligatoires sont présentes.
Je reçois un accusé de réception.
Délais : 10 jours



2

Évaluation de ma demande par l'équipe pluridisciplinaire.
Délais : 4 mois

Les délais peuvent être rallongés si je dois retourner des éléments ou, pour certaines demandes, si un évaluateur se rend à mon domicile.



3

Examen de mes demandes en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
Je reçois ma ou mes notifications de décision.

Délais :

- 10 jours entre la CDAPH et la réception de la décision
- 4 jours sur le portail usagers



4

Mise en oeuvre de la décision : les notifications de décisions sont aussi adressées aux organismes compétents (Département, CAF, Inspection académique, établissements médico-sociaux...)

Il m'appartient d'effectuer les démarches auprès des différents partenaires (organismes payeurs, établissements...)

04

outils numériques



La MDPH du Var dispose d'un guichet numérique composé d'un centre d'appel, d'un portail usager et d'un service de dépôt en ligne.

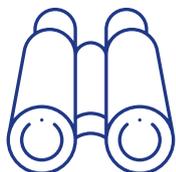
Le site internet de la MDPH est un outil d'informations sur lequel sont des informations pratiques sur la MDPH, des informations sur l'organisation et le fonctionnement de la MDPH, la description des droits et prestations ainsi qu'un onglet "mes démarches en lignes" pour accéder au téléservice et au portail usager.



le centre d'appel

Le centre d'appel permet aux usagers :

- en continu :
- de suivre l'avancement de leurs demandes
- d'accéder à des réponses préenregistrées pour les questions les plus courantes
- aux horaires d'ouverture de la MDPH :
- de joindre un professionnel de la MDPH»



le portail usager

Il permet notamment aux personnes ayant déposé une demande d'ouverture de droits de suivre l'état d'avancement de leur(s) demande(s) et de disposer d'informations et de documents liés à leur situation (pour les décisions prises depuis le 30 juin 2022).



le service de dépôt en ligne

Il est accessible depuis le site internet de la MDPH, il permet l'envoi dématérialisé de demandes d'ouvertures de droits auprès de la MDPH du Var.



mes démarches en ligne
www.mdph.var.fr



le conseiller numérique

Depuis mai 2023, la MDPH dispose d'un conseiller numérique sur le site d'Ollioules. Il accompagne les usagers, leur famille ou leur aidant pour utiliser les outils numériques de la MDPH, pour numériser les documents et pour les démarches en ligne. Il est présent aux horaires d'ouverture de la MDPH à Ollioules, et il est joignable par téléphone les lundis et jeudis de 13h30 à 16h30 au 04.94.05.10.41.

05

Moments forts de l'année

1 Activité

L'année 2023 se caractérise par une forte activité. Plus de 97 000 demandes ont été déposées en 2023, soit une hausse de plus de 10% par rapport à l'année 2022.

2 Délais de traitement

En 2023, la durée moyenne de traitement global des demandes est de 3.2 mois, contre 4.6 mois au niveau national. Il est noté une amélioration des délais moyens de traitement par rapport à l'année 2022.

3 Pilotage

La MDPH du Var s'est pleinement investie pour le déploiement des évolutions réglementaires (diverses évolutions de la prestation de compensation du handicap) et le pilotage territorial des projets nationaux.

4 Territorialisation de la MDPH

En fin d'année 2023, ouverture de deux points d'accueil de la MDPH à Draguignan et Toulon.

5 Liens avec les usagers

En 2023, une attention particulière a été portée sur la diversification des points de contact avec les usagers pour rendre la MDPH plus accessible : ouverture de nouveaux lieux d'accueil physique, déploiement d'outils numériques et accompagnement humain par le conseiller numérique.

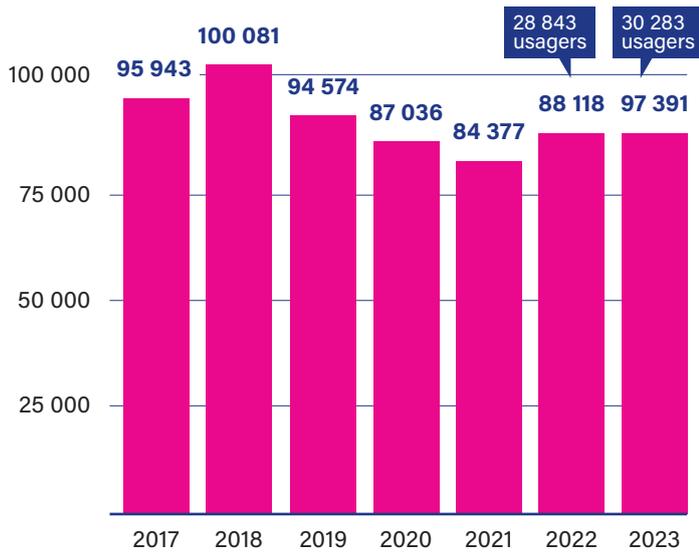
6 Accessibilité numérique

En 2023, la MDPH a lancé le projet d'ouverture du téléservice national proposé par la CNSA. Elle s'est également dotée d'un conseiller numérique pour accompagner les usagers dans leurs démarches.

06

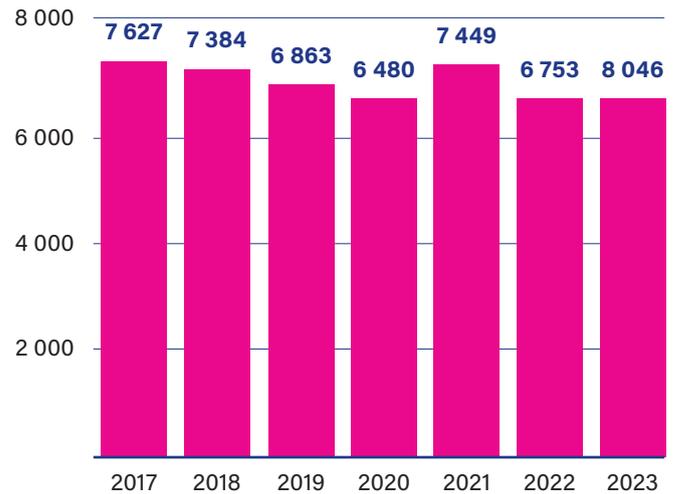
Données clés

NOMBRE DE DEMANDES DÉPOSÉES



Évolution 2022 / 2023 : + 10,5%

DEMANDES DE PCH

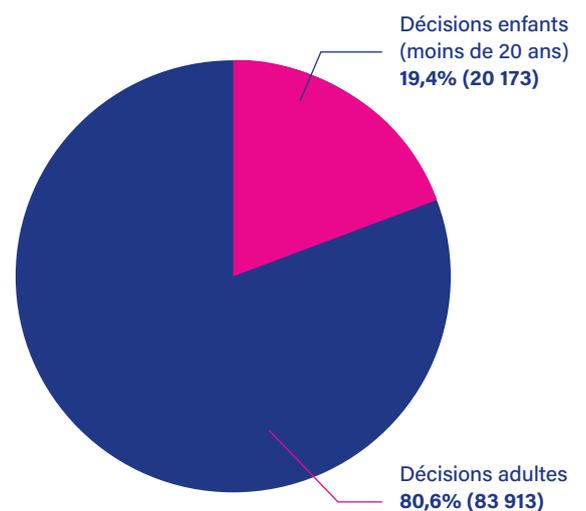


NOMBRE DE DÉCISIONS PRISES

décisions CDAPH



répartition des décisions



RECOURS - ANNÉE 2022

Taux de recours administratifs préalables obligatoires : **10,7%**

Taux de recours contentieux : **1,02%**

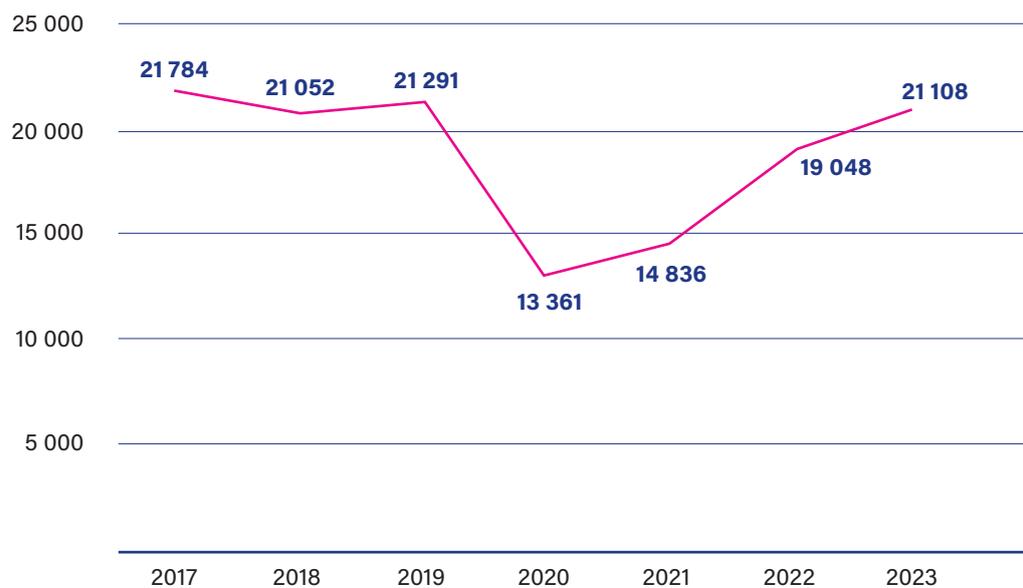
06

DÉLAIS DE TRAITEMENT 2022/2023

Chiffres issus du baromètre des MDPH

	2022		2023	
	Var	National	Var	National
Délai moyen de traitement global	4.4	4.6	3.2	4.6
Délai moyen de traitement des dossiers enfants	5	4.2	3	4.5
Délai moyen de traitement des dossiers adultes	4.2	4.8	3.2	4.7
Délai moyen de traitement de l'AAH	4.2	4.9	3.2	4.8
Délai moyen de traitement de la PCH	4.5	5.7	3.6	5.8

PERSONNES REÇUES



06

APPELS TÉLÉPHONIQUES DÉCROCHÉS



Depuis mai 2022, la MDPH dispose d'un centre d'appel qui augmente le nombre d'appels téléphoniques décrochés.

PORTAIL USAGERS DE LA MDPH

	2022	2023	2024
Nombre de comptes actifs	13 140	9 120	22 260
Nombre de connexions	28 269	63 900	92 169

BUDGET 2023

Budget de fonctionnement
4 891 247 €

Budget d'investissement
223 862 €

RECETTES 2023

État

Dotation Etat
990 807 €

Fonds de concours CNSA
1 414 921 €

Département

CMI
90 000 €

Valorisation financière des interventions du
Département pour le compte de la MDPH
3 716 988 €

Glossaire

AAH Allocation adulte handicapé

COMEX Commission exécutive

CDAPH Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

DDETS Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

EP Equipes pluridisciplinaires

ESMS Établissement et service médico-social

MDPH Maison départementale des personnes handicapées

PCH Prestation de compensation du handicap



www.mdph.var.fr

Conception - réalisation : DSCAT - Service communication interne. Impression : Direction de la communication - Imprimerie départementale

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN